

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 AOUT 2017

NOMBRE

de conseillers en exercice **25**
de présents : 19
de votants : 23

L'an deux mil dix sept le vingt neuf Août le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mr GULINO Eric, Maire**

Etaient présents :

Mmes FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HITTINGER Claudine, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie, WIRTZLER Hélène

Mrs BASTIEN Alain, BOURCIER Yann, DIM Lucien, HENNER Christian, JOLLY Pierre, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles, WIESEL Jean-Luc

Etaient absents excusés :

Procurations :

Mme MANGIN Marie-Françoise qui a donné procuration à Mr LACOGNATA Alain

Mr BODO Philippe qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles

Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-Louis

Mme BECKER Aline qui a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/09/2017 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/08/2017

Un scrutin a eu lieu, Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET

N°114/2017

TRANSFERT ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

-VU le courrier de l'URSSAF Lorraine en date du 26 juin 2017 demandant le transfert de l'adhésion au régime d'assurance chômage au nom de la Commune nouvelle d'Ogy-Montoy-Flanville

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- **DECIDE** l'adhésion au régime d'assurance chômage
- **ACCEPTE** la convention d'adhésion avec l'URSSAF Lorraine avec effet au 01 Janvier 2017.

OBJET

N°115/2017

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE DE NOISSEVILLE

- VU le courrier de la Mairie de Noisseville en date du 29 juin 2017 demandant une participation de la Commune aux travaux de réfection de l'Eglise intercommunale
- VU le plan de financement présenté

Ayant entendu l'exposé de Monsieur JOLLY Pierre, Conseiller Municipal.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** le plan de financement présenté par la commune de Noisseville avec une participation due de 5 012,33 € HT payable en deux acomptes. Le premier de 2 500 € HT à réception de l'avis des sommes à payer et le solde à réception des travaux

- **VOTE** les crédits nécessaires à imputer au Budget 2017 et suivants.

OBJET

N°116/2017

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE RETONFEY

- VU l'exposé de Mme BECKER Aline, Conseillère Municipale
- Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de PLU de la Commune de RETONFEY

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande présentée.

OBJET

N°117/2017

ACCEPTATION CHEQUES REMBOURSEMENT ASSURANCE POUR SINISTRES

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** les courriers de GROUPAMA ASSURANCE relatifs à différents sinistres survenus dans la commune

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** les indemnisations de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA :
 - **5 508,00 €** pour sinistre du 04/03/2016 choc véhicule borne incendie et lampadaire
 - **482,40 €** pour sinistre du 04/04/2016 choc véhicule sur candélabre
 - **2 724,00 €** pour sinistre du 04/06/2016 poteau rue des Terres Rouges
 - **1 441,73 €** pour sinistre du 28/11/2016 choc camion sur candélabre 13 rue Principale
- **ACCEPTE** l'indemnisation de la Compagnie d'Assurance AVIVA pour le sinistre du 28/11/2016 choc camion sur candélabre 13 rue Principale, pour un montant de **279,00 €**
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à encaisser les chèques
- **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2017.

OBJET

N°118/2017

ACCEPTATION CHEQUE REMBOURSEMENT FACTURE PETER ELECTRICITE : REPLACEMENT LIGNE CONTINUE OMS RUCHER ECOLE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le courrier de la Société PETER Electricité en date du 26 Juillet 2017

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** le remboursement de la Société PETER Electricité pour la facture relative au remplacement de la ligne continue OMS du Rucher Ecole (facture n° 2016.312 du 30/11/2016)
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à encaisser le chèque d'un montant de **2 134,80 €**
- **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2017.

OBJET

N°119/2017 TRANSFERT PRET CREDIT AGRICOLE POUR LE RUCHER ECOLE AU NOM DE LA COMMUNE NOUVELLE OGY- MONTROY-FLANVILLE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le courrier du Crédit Agricole de Lorraine

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** le transfert du prêt pris pour la construction du Rucher Ecole au nom de la Commune

Nouvelle Ogy-Montroy-Flanville :

numéro prêt	86473503767
montant initial	160 000 €
date réalisation	23/09/2015
taux	1,73 % (taux fixe)
durée	180 mois
capital restant dû	143 396,42 € (au 17/07/2017)
date échéance finale	20/09/2030
périodicité	trimestrielle
sans garantie	

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à signer la convention de transfert de prêt et tous documents s'y rapportant

OBJET

N°120/2017

FACTURATION BILLETS FESTIVAL « MONTOY D'EN RIRE » VENDUS PAR LE REPUBLICAIN LORRAIN

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** le mail du Républicain Lorrain en date du 12 juillet 2017

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- **DECIDE** de refacturer au Républicain Lorrain les billets vendus lors du Festival MDR :

commission	15 %
total billets vendus	582,93 € HT
tva 5,5 %	32,07 €
total TTC	615,00 €
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à émettre l'avis des sommes à payer
- **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2017.

OBJET

N°121/2017

INDEMNITES DES ELUS COMMUNE NOUVELLE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- **DECIDE DE FIXER, avec effet au 01 JANVIER 2017**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes aux Maires.

* **Maire** Commune Nouvelle **43%** de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique territoriale

* **1^{er} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **39,25%** de l'indice brut terminal

* **2^{ème} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **16,5%** de l'Indice Brut Terminal

* **3^{ème} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **16,5%** de l'Indice Brut Terminal

* **4^{ème} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **16,5%** de l'Indice Brut Terminal

* **5^{ème} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **16,5%** de l'Indice Brut Terminal

* **6^{ème} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **16,5%** de l'Indice Brut Terminal

* **7^{ème} Adjoint au Maire** Commune Nouvelle **06%** de l'Indice Brut Terminal

OBJET

N°122/2017

PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA C.C.H.C.P.P.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la fusion des Communauté de Communes du Haut Chemin et du Pays de Pange,

Vu le rapport sur le projet de schéma de mutualisation proposé par la nouvelle communauté de communes ci-annexé ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Ogy-Montoy-Flanville est membre de la communauté de communes de Haut Chemin – Pays de Pange.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a créé l'article L 5211-39- 1 du code général des collectivités territoriales qui met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services.

Ce projet de schéma de mutualisation doit être soumis à l'avis des communes membres avant son adoption en conseil communautaire.

A défaut de délibération dans le délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport présenté par la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **19 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE – 3 ABSTENTIONS** d'émettre un avis favorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation présenté suite à la fusion.

OBJET

N°123/2017

ACQUISITION DE TERRAINS A OGY

Ayant entendu l'exposé de Madame Anne-Marie MARX, Maire Délégué

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

1- DECIDE D'ACQUERIR les parcelles cadastrées appartenant à Madame ALMERAS Marie-Claude :

- 523 01 165 d'une superficie de 6 a 70 ca
- 523 01 166 d'une superficie de 22 a 26 ca

2- FIXE le prix de l'acquisition de ces terrains à 2 000 € l'are

3- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition et à intervenir pour tout acte y afférent

4- **CHARGE** l'étude REMY et GODARD, Notaires, pour effectuer la transaction

5- **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au budget 2017 et suivants.

OBJET

N°124/2017

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01 SEPTEMBRE 2017

A- EMPLOIS PERMANENTS : 14 AGENTS et 15 POSTES (au 01.09.2017)

1 Secrétaire de Mairie (Filière Administrative)	TC
1 Adjoint Administratif Principal 2ème classe (Filière Administrative)	TC
1 Adjoint Administratif 2ème classe (Filière Administrative)	TC
1 Adjoint Administratif 2ème classe (30h/35h) (Filière Administrative)	TNC
1 Adjoint Technique Principal 1ère classe (Filière Technique)	TC
1 Adjoint Technique 1ère classe (20h/35h) (Filière Technique)	TNC
3 Adjoints Technique 2ème classe (Filière Technique)	TC 1 poste vacant
1 Adjoint Technique 2ème classe (32h/35h) (Filière Technique)	TNC
1 ATSEM Principal 2ème classe (Filière Médico-Sociale)	TC
1 Adjoint Technique 2ème classe (Filière Médico-Sociale)	TC
1 Animateur Principal 2ème classe (Filière Animation)	TC
2 Adjoints Animation 2ème classe (Filière Animation)	TC

B- EMPLOIS NON PERMANENTS : 4 AGENTS ET 4 POSTES

2 C.A.E.	20h/35h TNC
1 C.A.E.	35h/35h TC
1 CDD d'un an	35h/35h TC

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

APPROUVE le tableau des effectifs du personnel permanents et non permanents de la Commune **au 01 SEPTEMBRE 2017.**

OBJET

N°125/2017

MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA COMMUNE DE RETONFEY AUX HABITANTS D'OGY-MONTOY-FLANVILLE ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2017

La commune de Retonfey a construit une salle multisports dont le rayonnement dépasse le cadre de sa commune

de par les activités qui y sont proposées.

De nombreux Ogyens et montévillois peuvent ainsi accéder à de nouvelles pratiques sportives.

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR**

- **DECIDE** de participer au financement des frais de fonctionnement de ce bâtiment, à hauteur de 3 000 € pour l'année 2017

- **VOTE** les crédits budgétaires à imputer au BP 2017 et suivant.

OBJET

N°126/2017

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES SCULPTEURS POUR LA REALISATION DU MONUMENT « LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE »

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR :**

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR**

- **DECIDE** la réalisation d'un monument « Liberté – égalité – fraternité »

- **ACCEPTE** les devis d'un montant de 2 000.00 €TTC chacun pour :

- COMAZZETTO Jean-Charles,
- GOLTRAND Jean-Claude,
- RICHARD Ghislain,
- ROESLER René,
- SALOMON Gaby.

- **VOTE** les crédits budgétaires à imputer au BP 2017.

OBJET

N°127/2017

ATTRIBUTION DES PARCELLES LOTISSEMENT FOSSE DE L'ETANG

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR :**

- **DECIDE** l'attribution des parcelles :

- N° 3, d'une superficie de 598 m², pour un montant de 77 740 €HT à Monsieur Christian ZACHARY et Madame Alice CASTRO,
- N° 5, d'une superficie de 808 m², pour un montant de 90 000 €HT à Monsieur Yuksel CEYLAN et Madame Mirela AVDAGIC,
- N° 7, d'une superficie de 513 m², pour un montant de 56 430 €HT à Monsieur YAVUZ Adil,
- N° 9, d'une superficie de 555 m², pour un montant de 61 050 €HT à Monsieur SOLMUS Eren,

- N° 10, d'une superficie de 455 m², pour un montant de 50 050 € HT à Monsieur Azzedine BRAHIMI,
 - N° 11, d'une superficie de 606 m², pour un montant de 66 660 €HT à Monsieur Eric BERTAUX et Madame Aurélie ARNOULD,
 - N° 13, d'une superficie de 713 m², pour un montant de 60 000 €HT à Monsieur TEPELI Samuel,
 - N° 14, d'une superficie de 752 m², pour un montant de 60 000 €HT à Monsieur GAYET Yann,
 - N° 15, d'une superficie de 593 m², pour un montant de 65 230 €HT à Monsieur Marc ALBERT et Madame Déborah DE FAZIO,
 - N° 17, d'une superficie de 631 m², pour un montant de 69 410 €HT à Monsieur Geoffrey SAUMIER et Madame Elisa FALLITO
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

OBJET

N°128/2017

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 COMMUNE»

Le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR DECIDE DE MODIFIER** les prévisions budgétaires de l'exercice 2017
comme suit :

Article	Nature	Dépenses INVESTISSEMENT	Recettes INVESTISSEMENT	Chapitre
2315	Installations mat out techniques	230 000,00		23
1641	Emprunts en euros		230 000,00	16
	Total	230 000,00	230 000,00	